

Date de convocation
06 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **13 septembre** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri
Absente excusée : Marie Nicole
Secrétaire de séance : Émilie Chaudrin

Élection de délégués au SIVOM Osmerly-Raymond

Le conseil municipal élit à l'unanimité Mme WUTHRICH Nicole en qualité de déléguée titulaire au SIVOM Osmerly-Raymond en remplacement de Mme TESSIER Cécile et Monsieur VIGOT Adrien en qualité de délégué suppléant.

Modification des tarifs de location de la salle socio-culturelle

Le conseil municipal décide de supprimer la facturation de l'électricité dans le contrat de location de la salle socio-culturelle et de fixer des tarifs de remboursement de la vaisselle non restituée.

Pont du moulin de Priou

Pour éviter que des poids lourds s'engagent sur la route qui descend au moulin de Priou depuis la Métairie Neuve, monsieur le maire propose de prendre un arrêté interdisant l'accès aux véhicules de plus de 19 tonnes et de faire installer un panneau de signalisation. Cela autorise le passage pour la collecte des ordures ménagères.

Filet pour protéger l'intérieur du porche du cimetière

Monsieur le maire propose d'installer un filet pour empêcher les pigeons de s'installer sous le porche du cimetière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Colis ou repas des aînés

Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé par délibération du 09 décembre 2020 de fixer à 65 ans et plus l'âge des ulmériens invités au traditionnel banquet du 3ème dimanche de novembre ou pour leur offrir un colis en cas d'empêchement de se réunir.

Les conditions sanitaires autorisent la réunion d'une cinquantaine de personnes dans la salle Serge Vinçon. La distribution de colis permet de servir tous les aînés, même ceux qui ne viennent habituellement pas au banquet.

Le conseil municipal donne la priorité à la réunion conviviale du banquet, par 9 voix pour et une voix pour la distribution des colis. Le traiteur qui a fourni les précédents banquets sera à nouveau sollicité pour un devis de 45 parts. Le banquet est fixé au dimanche 21 novembre 2021.

Participation aux services périscolaires de Dun-sur-Auron

Chaque année, la ville de Dun-sur-Auron facture les frais de personnel pour la cantine des écoles maternelles et primaire au prorata des enfants domiciliés à Osmerly. Pour l'année 2020-2021, deux enfants ont fréquenté cette cantine. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le paiement de cette participation.

Convention pour la transmission électronique des actes à la préfecture du Cher

Une convention est nécessaire pour transmettre par voie électronique les actes au contrôle de légalité. Cette procédure évite l'envoi de courrier et permet de disposer de délibérations exécutoires plus rapidement. La plateforme de transmission du prestataire informatique de la commune dispose de cette fonction sans frais supplémentaire. Après avoir pris connaissance de cette convention, le conseil municipal l'accepte et charge monsieur le maire de la signer.

Questions diverses

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que l'aire réservée exclusivement au dépôt de déchets verts, chemin des chaumes, est saturée par des déchets non admis. Leur élimination serait très coûteuse. Cette aire est donc définitivement fermée. Les ulméraciens devront désormais désormais porter leurs déchets verts à la déchetterie de la communauté de communes à Dun-sur-Auron.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 03 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Osmercy, le 20 septembre 2021

La secrétaire de séance, Emilie CHAUDRIN

Le maire, Alain DESJEAN